



LANORAIE

# AVIS PUBLIC

---

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 10 février 2026, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté les projets de règlement suivants :

**N° 1073-5-2025** ayant pour titre « Règlement 1073-5-2025 modifiant les règlements de construction 107-92 et 271-90 afin d'assurer une concordance avec le règlement 145-2026 concernant les dispositifs anti-refoulement et d'ajouter des dispositions contre les coups de bélier »

- Ce projet de règlement a pour objet d'assurer une concordance avec le règlement 145-2026 concernant les dispositifs anti-refoulement et ajouter des dispositions contre les coups de bélier.

**N° 1071-91-2026** ayant pour titre « Règlement 1071-91-2026 modifiant le règlement de zonage 105-92 afin de corriger des erreurs cléricales »

- Ce projet de règlement a pour objet de corriger des erreurs cléricales.

**N° 1071-92-2026** ayant pour titre « Règlement 1071-92-2026 modifiant le règlement de zonage 269-90 afin d'apporter des modifications aux dispositions de la zone R7-2 – projet résidentiel intégré »

- Ce projet de règlement a pour objet, en plus des usages prévus à l'article 3.4.1.8.1, tout projet de construction sur un lot ayant une profondeur de 35 mètres et plus doit se faire sous forme de projet résidentiel intégré selon les modalités de la section 3.9 du présent règlement, et selon les conditions suivantes :
  - Un maximum de deux bâtiments principaux par lot est autorisé;
  - Le nombre maximal d'unités de logement par bâtiment est fixé à cinq.

Le projet de règlement 1071-92-2026 est sujet à approbation référendaire.

Une séance publique de consultation aura lieu le mardi 10 mars 2026, à 19 h, à la salle du conseil, au 57, rue Laroche. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ils sont disponibles pour consultation sur le site Web de la municipalité ou du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, au bureau de la municipalité, au 57, rue Laroche.

DONNÉ à Lanoraie ce 17 février 2026.

---

Brigitte Beauparlant,  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe